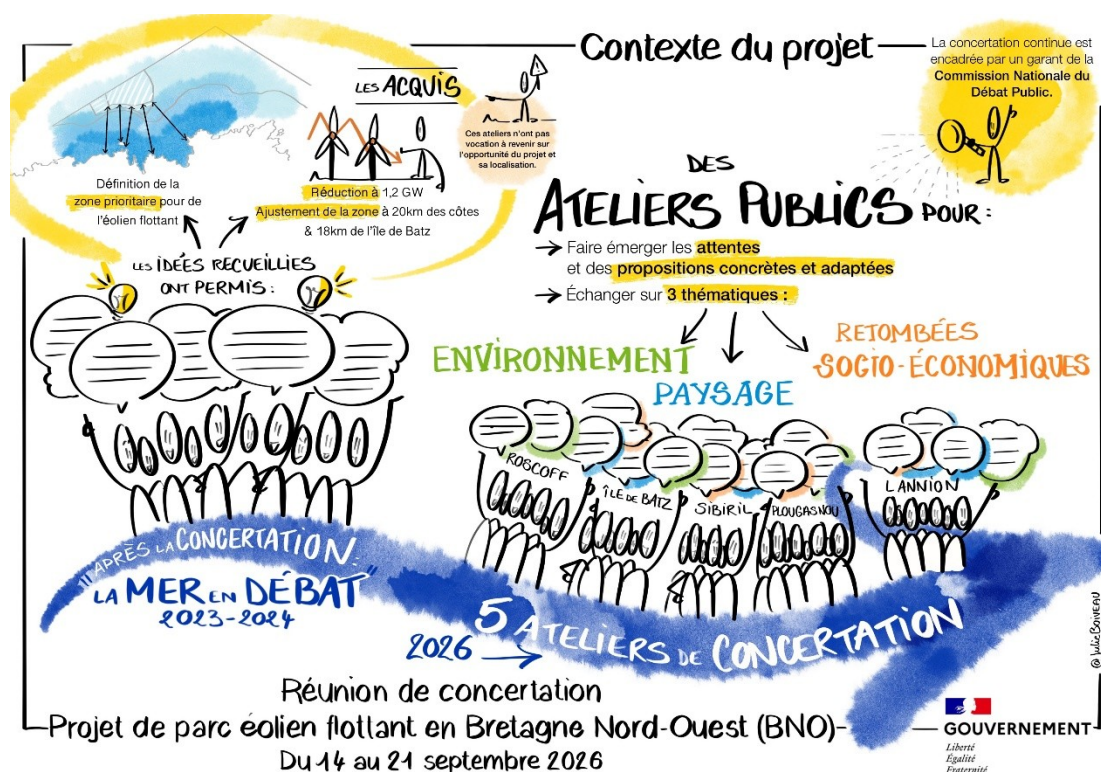


Projet éolien en mer – Bretagne Nord-Ouest

Compte-rendu de l'atelier participatif 1 à Roscoff – 14 septembre 2026 de 18h à 20h30. 55 participants.

1. Introduction



Accueil et introduction de Madame la sous-préfète, Françoise Plouviez-Diaz

Madame la sous-préfète rappelle que l'atelier s'inscrit dans le cadre de la concertation continue menée à la suite du débat national *La Mer en Débat 2023-2024*. Les idées recueillies à cette occasion ont permis de définir une zone prioritaire, appelée Bretagne Nord Ouest (BNO), d'une superficie de 235 km², destinée à accueillir le projet de parc éolien flottant à l'horizon 2035.

Elle souligne que ces contributions ont également permis de faire évoluer le projet. Initialement prévu à 2 GW, il est désormais dimensionné à 1,2 GW, ce qui ramène le nombre d'éoliennes d'environ 100 à environ 70. Le positionnement du parc a lui aussi évolué, avec une implantation située à 18 kilomètres au nord de l'Île-de-Batz et à 20 kilomètres des côtes continentales. Cette zone de 235 km² est intégrée à un appel d'offres engagé par

la Commission de régulation de l'énergie. Le lauréat sera désigné en février 2027 par la ministre de l'Énergie.

Madame la sous-préfète insiste sur l'originalité de cet atelier, qui doit permettre à chacun de s'exprimer, au-delà de la seule expression de ses craintes, pour s'approprier les enjeux et faire émerger les attentes du territoire autour de trois grandes thématiques : l'environnement, les paysages et les retombées socio-économiques.

Elle précise que les contributions recueillies seront transmises au lauréat de l'appel d'offres, à RTE ainsi qu'aux garants de la Commission nationale du débat public (CNDP). Elles seront rendues publiques sur le site [Éoliennes en mer](#).

Elle précise que cet atelier n'a pas vocation à revenir sur l'opportunité du projet ni sur sa localisation ni sur la technologie retenue mais vise à recueillir les attentes et les propositions.

Enfin, elle souligne que cette concertation continue est encadrée par le garant de la CNDP, Marc Di Felice qui veille au respect de la transparence et des temps de parole. Elle souligne qu'il n'y aura pas nécessairement de consensus autour des tables : certains participants seront favorables au projet, d'autres y seront opposés. L'objectif est de recueillir l'avis de chacun. Elle appelle donc au respect mutuel, à l'écoute et au débat.

Introduction du garant de la Commission nationale du débat public (CNDP), Marc Di Felice

Marc Di Felice rappelle que la CNDP est une autorité indépendante chargée de défendre le droit des citoyens à disposer d'une information complète et transparente, ainsi qu'à participer aux décisions relatives aux projets pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Il explique que la CNDP intervient de deux façons. Avant la décision, elle organise des débats publics : c'est dans ce cadre qu'a été menée la démarche La Mer en Débat, à laquelle plus de 20 000 personnes ont participé. Les réunions publiques organisées autour du projet ont réuni de nombreux participants, qui ont pu exprimer leurs points de vue, à la fois sur le projet lui-même et sur la manière dont le débat était conduit avec toutefois quelques frustrations dues à l'absence de réunion publique dans le Nord Finistère.

Après la décision, la CNDP n'organise plus elle-même la concertation : celle-ci relève alors du maître d'ouvrage. Son rôle consiste néanmoins à veiller à ce que les choses se déroulent dans les meilleures conditions possibles en matière de transparence et de participation. Il précise qu'à ce stade, il n'est donc plus question de débattre de l'opportunité du projet, mais bien des modalités de participation et des conditions de la mise en œuvre du projet.

Il relève que le passage du projet de 2 GW à 1,2 GW constitue une évolution importante rendue possible par les réunions publiques menées en amont et formalisé en tant que recommandation dans son dernier bilan annuel de la concertation continue. D'autres sujets, comme l'orientation ou l'éclairage, ont également été abordés et pris en compte dans la construction du projet.

Enfin, il présente l'exercice proposé, à savoir le World Café, comme une méthode que la CNDP apprécie particulièrement. Contrairement aux réunions publiques, qui visent d'abord à informer, ce format permet de donner la parole à tous dans un cadre fondé sur le respect et l'écoute.

2. Mise en commun des travaux en sous-groupes (format world café)

Les participants à l'atelier, répartis en 6 sous-groupes, ont travaillé à tour de rôle sur les 3 thèmes proposés (Environnement et biodiversité, Paysage et cadre de vie, Economie et emplois), selon un format world café.

Thématique	Table	Attentes, remarques, craintes	Propositions
Environnement	Table 1	• Projet participant à la décarbonation / électrification et à la sortie des énergies fossiles. • Intérêt d'une production d'énergie renouvelable intermittente ? • Présence de la station biologique de Roscoff, identifiée comme un partenaire pertinent, notamment pour le suivi des effets du changement climatique. • Possibilité de s'appuyer sur un état des lieux environnemental en cours. • Question de la durée de vie des éoliennes et de leur amortissement. • Impacts liés à la phase travaux. • Risques pour la biodiversité et nécessité d'un suivi des courants marins. • Préoccupation concernant la pêche côtière et la capacité des pêcheurs à travailler à proximité du parc. • Vigilance sur les zones protégées, notamment la zone des Sept-Îles / Natura 2000.	• Mobiliser la station biologique de Roscoff comme partenaire du suivi. • Réaliser un état des lieux initial suffisamment complet avant le choix définitif du projet. • Renforcer les études d'impact et le suivi environnemental. • Produire des supports visuels permettant de représenter le territoire et les effets du projet. • Assurer un suivi environnemental pendant toute la durée du projet.

		• Effets potentiels du dragage, avec une emprise évoquée d'environ 20 ha. • Questions sur le poids, l'ancrage et l'emprise au sol des installations. • Effets du parc sur l'eau de surface et les fonds marins. • Nécessité d'un suivi environnemental dans la durée.	
Environnement	Table 2	• Remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables. • Opportunité d'améliorer la connaissance du milieu marin grâce aux études et suivis. • Potentiel de création de filières et de ressources locales. • Effet global/cumulé des pollutions marines : dispersion à terme, métaux lourds, particules, etc. • Limite la création de centrale nucléaire. • Interrogation sur l'effet récif et sa compatibilité avec les protections existantes. • Implantation potentiellement plus simple d'éoliennes que de centrales nucléaires. • Pollutions marines et aériennes potentielles : huiles hydrauliques, microplastiques, PFAS, bisphénols, hexafluorure de soufre, métaux lourds, etc. • Questionnements juridiques liés aux directives européennes et aux espaces protégés/Natura 2000. • Bruit lors du battage et impact potentiel sur les mammifères marins. • Risques de bioaccumulation des polluants marins par la chaîne alimentaire. • Risque de modification du climat local.	• Prévoir un plan d'électrification des usages, compte tenu du caractère intermittent et cumulatif des énergies renouvelables. • Favoriser un mix d'énergies renouvelables, notamment avec l'hydrogène. • Réaliser un bilan global comparatif entre le projet et les solutions alternatives. • Réinterroger le développement et l'échelle du projet au regard des besoins. • Intégrer l'énergie des navires (construction et maintenance) au bilan global.

		• Interrogation sur l'application du principe de précaution. • Risque de collision • Risque d'effets cumulés sur la biodiversité, notamment les oiseaux marins et migrateurs et les chauves-souris. • Interrogations sur la surcapacité électrique à l'échelle nationale. • Questionnement sur les émissions de GES réellement évitées. • Incertitudes sur le point d'atterrissage et les impacts terrestres. • Interrogations sur le coût et les possibilités de démantèlement d'un tel projet.	
--	--	--	--

Thématique	Table	Attentes, remarques, craintes	Propositions
Les retombées économiques	Table 1	• Projet susceptible de générer des retombées économiques et fiscales. • Possibilité de développer de nouvelles activités et emplois liés à la filière. • Potentiel de mobilisation d'entreprises locales. • Question du coût global du projet, du coût de l'énergie produite et de sa rentabilité. • Interrogations sur le nombre réel d'emploi créé. Crainte qu'il n'y ait aucune création d'emploi. • Besoin de créer une filière de formation pour la phase d'exploitation. • Interrogations sur les retombées économiques réelles pour le territoire et leur répartition. • Risque que les bénéfices économiques profitent insuffisamment aux acteurs locaux.	• Maximiser les retombées locales du projet. • Favoriser le recours aux entreprises et compétences locales. • Préciser et rendre lisible la répartition des bénéfices économiques et fiscaux. • Anticiper les éventuelles compensations destinées aux secteurs affectés. • Proposer une taxe aux bénéfices pour les filières locales. • Proposer une taxe de dédommagement pour les communes touchées.

		• Interrogations sur les impacts du projet sur les activités existantes, notamment pêche et tourisme. • Question relative au coût associé au démontage du projet. • Besoin de visibilité sur les mécanismes de compensation et d'accompagnement (taxe de dédommagement pour les communes touchées ? financement par le PCAET ?)	• Générer de nouvelles activités autour du parc (visite du parc, etc.).
Les retombées économiques	Table 2	• Enjeu de sobriété énergétique. • Possibilité d'augmenter la consommation électrique en substitution à d'autres sources d'énergie. • Permettrait de réduire les importations et de décarboner l'électricité française. • Besoin d'entretien des arcs (emplois et développement des ports). • Possibilité de développer des usages complémentaires/conjoints du parc (aquaculture, conchyliculture, etc.). • Opportunité de développer une énergie décarbonée au bénéfice des entreprises locales. • Possibilité de générer des retombées locales et de renforcer les compétences du territoire. • Besoin d'anticiper les process et usages futurs et de vérifier l'existence de débouchés pour l'électricité produite. • Questions concernant la compensation de la perte de la valeur immobilière et la qualification des préjudices. • Effet réserve pour la pêche. • Ne pas sous-estimer le risque de ne créer aucune retombée économique pour les territoires.	• Clarifier l'usage de l'électricité produite par les éoliennes • S'appuyer sur la production locale de matériaux et les savoir-faire du territoire. • Organiser le retour d'expérience avec les acteurs des parcs existants. • Clarifier les retombées potentielles pour le territoire • Clarifier les impacts économiques pour le territoire, notamment concernant la pollution.

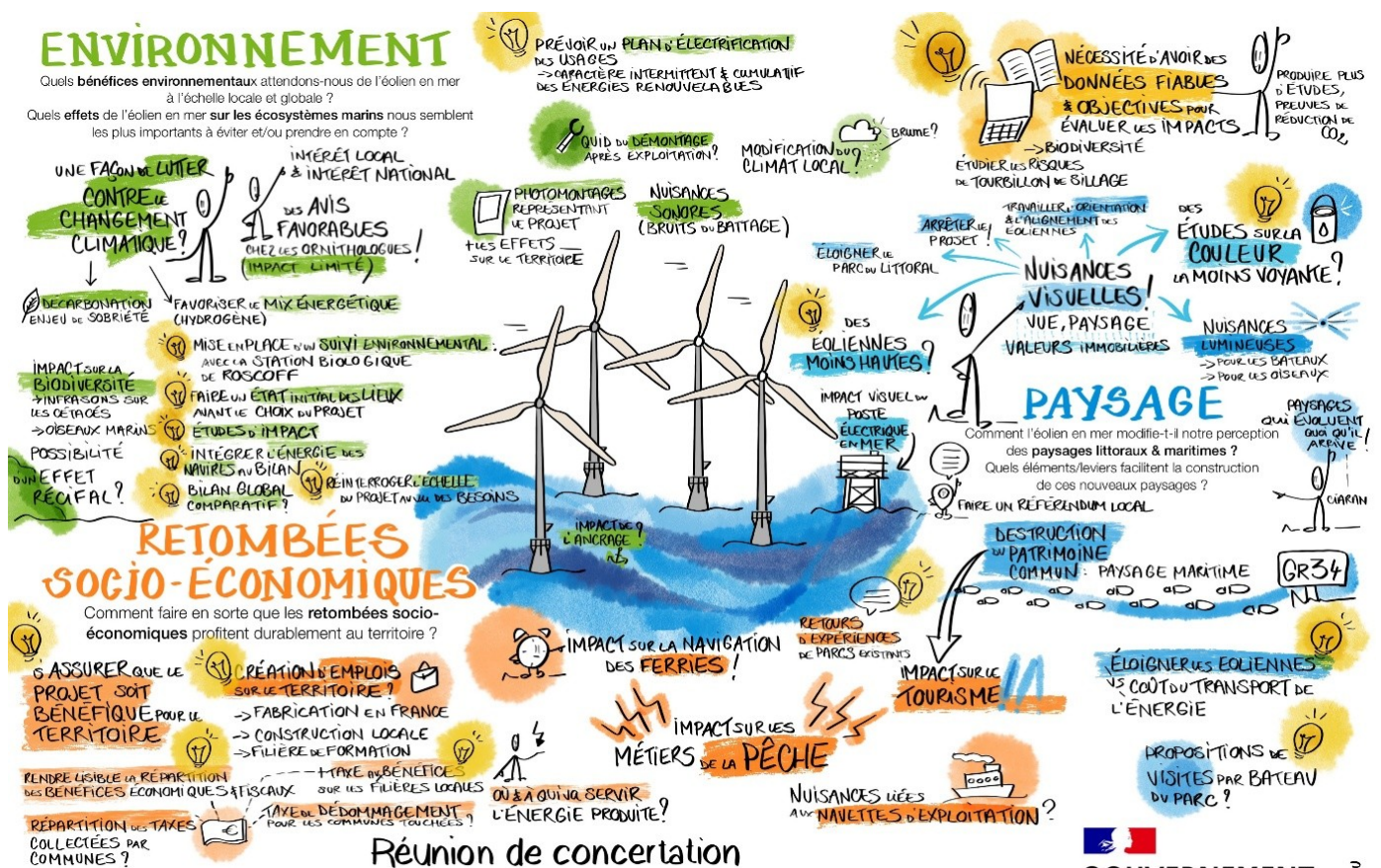
		• Vigilance sur la répartition des retombées entre les communes. • Nécessité d'anticiper les besoins en main-d'œuvre et compétences pour assurer une production locale des matériaux. • Atout du port en eau profonde de Roscoff • Dynamisme du territoire avec l'arrivée de nouvelles familles.	
--	--	---	--

Thématique	Table	Attentes, remarques, craintes	Propositions
Paysage	Table 1	• Reconnaissance du fait que toutes les sources de production d'énergies ont un impact visuel. • Possibilité de travailler l'intégration paysagère et de construire de nouveaux imaginaires autour du parc. • Impact visuel important, potentiellement perceptible jusqu'à environ 20 km, mais moins important qu'un parc terrestre. • Risque d'impact depuis plusieurs communes et points de vue littoraux. • Taille du projet jugée importante. • Crainte d'une banalisation ou transformation du paysage maritime. • Impact potentiel sur l'attractivité touristique. • Modification d'un horizon maritime actuellement dégagé de constructions. • Question de l'alignement des éoliennes selon les points de vue. • Interrogation sur la visibilité réelle du parc : « est-ce que l'objectif est qu'on les voie ou pas ? »	• Étudier précisément le risque de tourbillon de sillage dans l'étude d'impact. • Limiter la hauteur des éoliennes sans augmenter leur nombre. • Étudier des couleurs moins voyantes. • Travailler l'orientation et l'alignement des éoliennes afin de limiter certains effets visuels. • Étudier l'éclairage du parc et privilégier des dispositifs moins impactants. • Organiser des visites en bateau pour permettre au public de se représenter le parc et créer de nouveaux imaginaires.

		».	
Paysage	Table 2	• Le paysage est considéré comme une réalité évolutive, qui peut être amenée à changer. • L'impact paysager peut-être perçu de manière différente selon les individus et les usages du territoire. • Proposition, exprimée par certains participants, d'arrêter le projet. • Demande d'éloigner davantage les éoliennes de l'horizon. • Demande d'éoliennes moins hautes et/ou d'en limiter le nombre. • Importance des nuisances visuelles, y compris dans la durée. • Interrogation sur la hauteur des éoliennes et leur effet sur le paysage. • Crainte de pollution visuelle sur plusieurs décennies. • Interrogation sur les conséquences pour la navigation. • Préoccupation concernant la dégradation/destruction d'un patrimoine paysager commun (destruction du GR34 sur 200 km) • Exemple de la baie de Morlaix, perçue comme un paysage extraordinaire à préserver. • Interrogations sur l'existence et le retour d'expérience d'autres parcs comparables.	• Arrêter le projet • Éloigner le parc et les éoliennes du littoral/horizon. • Limiter le nombre et/ou la hauteur des éoliennes. • Tester différentes couleurs pour réduire leur visibilité. • Orienter le parc Nord-Sud afin de limiter l'étalement visuel sur l'horizon. • Produire davantage d'études, de preuves de réduction de CO2. • Organiser un référendum local sur le projet via internet. • Étudier les retours d'expérience de parcs similaires, notamment sur leur intégration paysagère.

3. Conclusion

Madame la Sous-préfète remercie les participants pour la qualité des échanges. Elle invite les participants à se retrouver autour d'un buffet et leur précise qu'ils peuvent consulter la synthèse graphique de l'atelier (cf. ci-dessous).



Réunion de concertation
Projet de parc éolien flottant en Bretagne Nord-Ouest (BNO)
14 septembre 2026 - Roscoff (29)
L'exhaustivité des idées exprimées lors des réunions est à retrouver dans les comptes rendus écrits.